

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE**  
**MARDI 24 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Jeanne Guillot, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LA-FOSSE, Marie-Claire MORILLE, Françoise BOUILDE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Marie-Laure GUILLAS, Marcel PERRAULT, Franck PERRAULT, Annick CLOAREC, Bruno LAMBERT, Céline LE GOLVAN, Mathieu MOREAU, Charles MORVANT, Bertrand ORHON, Catherine FOUGERE, Mireille POILANE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE Liliane BEZIAUD, Marie-Anne VIAIRON, Géraldine PIROIS, Marie-Luce BERTAUD, Cédric LAUNAY, Marina GATE, Dominique COLAS, Yohann ROLLAND

Élus ayant donné pouvoir :

Laurence NEVEU, Anita MATHA

Excusés :

Florian BAIN, Yvette GACHOT, Romuald BRICAULT, Rénaud DEFAUDAIS, Mickaël DOISNEAU, Luc LAMBERT, Mohamed HILALI-CHERGUI, Katia BONIFACE, Cédric VALE, Alexandre BRANCHU, Thiébaud ROLLAND, Stéphanie PAVION, Chantal PARAGE

Yohann ROLLAND a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 10 juillet 2019

**AFFAIRES GENERALES**

- Don de l'association CORPROS à la commune
- Contrat nature CCVHA – convention relative aux travaux de restauration du bocage

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES**

- Décision Modificative n° 2

**AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES**

- Poste de Directeur Général des Services

## **1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES**

- Présentation du bilan été 2019 (ALAE)
- Point sur la rentrée scolaire 2019
- Validation du solde FOL49 pour l'année 2018 : 111 673 euros
- Correction délibération du 21 mai 2019 : renouvellement contrat enfance-jeunesse
- Portes ouvertes de la cuisine centrale du Louroux-Béconnais (5 octobre 2019)

## **4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL**

- Avenants pour le marché « bâtiment jeunesse » au Louroux-Béconnais
- Avenant pour le marché « base de loisirs » de Villemoisan (lot VRD) + information lots retenus pour le bâtiment
- Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Maine-et-Loire pour l'année 2019
- D.I.A.

## **5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE**

- Bilan été du Louroux-Plage et du site camping/piscine de Villemoisan
- Subvention à l'association « L'Avant-Scène » de Candé : 178,34 euros

### **POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR**

- AFFAIRES GENERALES : Agrandissement déchetterie d'ANGRIE
- 4<sup>ème</sup> COMMISSION : Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour le lotissement « Les Fresries »
- 4<sup>ème</sup> COMMISSION : Projet d'acquisition du bâtiment « La Croix Blanche »

## **AFFAIRES GENERALES : DON DE L'ASSOCIATION CORPROS A LA COMMUNE**

Madame Françoise BOUILDE rappelle au Conseil Municipal que l'association CORPROS, en lien avec le conseil municipal des enfants, a organisé un marché nocturne le 21 juin 2019 sur la commune déléguée de la Cornuaille.

Madame Françoise BOUILDE annonce au Conseil Municipal que le bilan financier de l'opération présente un bénéfice de 335 euros. Madame Françoise BOUILDE explique que l'association CORPROS souhaite faire don de ce résultat à la commune.

Avec ce don, Mme Françoise BOUILDE propose au Conseil Municipal de financer l'acquisition d'une table de ping-pong extérieure pour les jeunes de La Cornuaille.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'accepter le don de 335 euros de l'association CORPROS, sans conditions ni charges

**AFFAIRES GENERALES : CONTRAT NATURE C.C.V.H.A. – CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DU BOCAGE**

**SUR** proposition du Maire ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les délibérations de la Communauté de communes du 21 septembre 2017, et du 12 février 2018 ;

**VU** la commission environnement de la Communauté de communes du 06 juin 2019 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est engagée dans un programme de restauration des continuités écologiques sur son territoire (CONTRAT NATURE 2018-2020), et notamment l'action de « Restauration de mares communales » du dit contrat ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à des travaux spécifiques (curage avec export, curage avec régilage, reprofilage, faucardage, débroussaillage, élagage, bucheronnage, fourniture et pose de plants, fourniture et pose de clôture) pour la restauration de mares communales ;

**CONSIDERANT** que le montant de travaux est de 104 002,5 € HT, et que l'entreprise MOREAU a été retenue suite à une procédure de mise en concurrence pour réaliser ces travaux ;

**CONSIDERANT** que les travaux concernent 48 mares, dont 24 sur terrains privées (18 propriétaires) et 24 mares sur des terrains communaux (8 communes), dont 6 mares communales (Parcelles GO 316 ; OH 2013 ; ON 622 ; domaine public) sur la commune de Val d'Erdre-Auxence ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de conventionner entre la Commune et la Communauté de communes pour s'accorder sur les modalités d'exécution des travaux, le descriptif des travaux, la réception des travaux, l'entretien après intervention, les animations après intervention, la durée de la convention et la résolution des litiges.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- D'approuver la convention relative aux travaux de restauration de mares communales entre la Commune et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite au transfert de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2019, au profit du Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), le budget annexe communal « eau » dédié à l'exercice de la compétence a été clos.

Monsieur le Maire précise qu'il est ensuite prévu un transfert des excédents du budget eau vers le budget du SEA.

Le transfert devient effectif une fois que les PV de transfert sont établis. A ce jour, le PV est en cours de finalisation. Cela signifie que les excédents du budget eau sont aujourd'hui conservés dans le budget principal.

Tant que les excédents sont conservés dans le budget principal, c'est à la commune d'assumer un certain nombre de dépenses, notamment celles relatives aux emprunts.

Concrètement, le budget principal doit aujourd'hui assumer les deux emprunts liés au budget eau.

Le budget primitif n'avait pas été pensé en ce sens. Il convient par conséquent, de prévoir une augmentation des crédits de 10 000 euros pour le remboursement du capital.

D'autre part, en raison de nouveaux contrats pour la fourniture de gaz concernant 5 bâtiments communaux (école de La Cornuaille, école du Louroux, Le Pey, Mairie du Louroux et Salle de Sports du Louroux), un dépôt de garantie est demandé par ANTARGAZ, nouveau fournisseur sur Val d'Erdre-Auxence. Il convient d'inscrire 3 500 euros de crédits en dépenses sur le compte 275 (chapitre 27).

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que les dépenses supplémentaires sont compensées par la D.E.T.R. 2019, qui avait été sous-estimée lors du vote du budget primitif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :**

| <b>DEPENSES</b>                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| 1641 – Emprunts en euros              | + 10 000 |
| 275 – Dépôts et cautionnements versés | + 3 500  |

| <b>RECETTES</b> |          |
|-----------------|----------|
| 1341 – DETR     | + 13 500 |

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'agent qui occupait le poste de Directeur Général des Services de la commune, au grade d'attaché a quitté la collectivité le 25/08/2019.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que le poste de Directeur Général des Services de la commune soit occupé par l'agent communal en charge des Finances, des Affaires juridiques et de la commande publique. Cet agent détient le grade de Rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- D'attribuer les fonctions de Directeur Général des Services à l'agent communal en charge des Finances, des Affaires juridiques et de la Commande publique. Cette nomination se fera par voie de mutation interne, dès que possible en fonction des délais administratifs incompressibles,
- L'agent exercera la fonction de D.G.S. en supplément de ses missions actuelles (Finances, Affaires juridiques et Commande publique),
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : VALIDATION DU SOLDE FOL49 DANS LE CADRE DE LA C.P.O. 2018 SUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA POLITIQUE ENFANCE/JEUNESSE**

**VU** la délibération du 12 juillet 2018 portant versement de la subvention 2018 à la FOL49 ;

**VU** la demande de la FOL49 portant réclamation du solde 2018 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération du 12 juillet 2018 prévoyait le versement à la FOL49 d'une somme de 285 462,00 € pour l'année 2017 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette somme correspond à un prévisionnel, susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des activités effectivement réalisées par l'association.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que l'activité extrascolaire a augmenté de 7 054 heures (+ 36% par rapport à 2017) et que l'activité périscolaire a augmenté de 17 254 heures (+ 20% par rapport à 2017).

Cette augmentation de l'activité entraîne nécessairement une augmentation des charges et donc du solde réclamé par l'association pour l'année 2018.

Monsieur le Maire indique qu'il convient au Conseil Municipal de délibérer afin d'accepter le versement du solde de l'année 2018 au profit de l'association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- De verser à la FOL49, conformément à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, le solde 2018 correspondant à la somme de 111 673,00 €

*La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2019-96 du 21 mai 2019*

Dans le cadre du renouvellement du contrat enfance jeunesse (CEJ) porté par la CCVHA, cette dernière a délibéré lors du Conseil communautaire du 11 avril 2019 actant le renouvellement du contrat enfance jeunesse.

Il appartient à la commune de délibérer sur les mêmes termes que la délibération de la CCVHA.

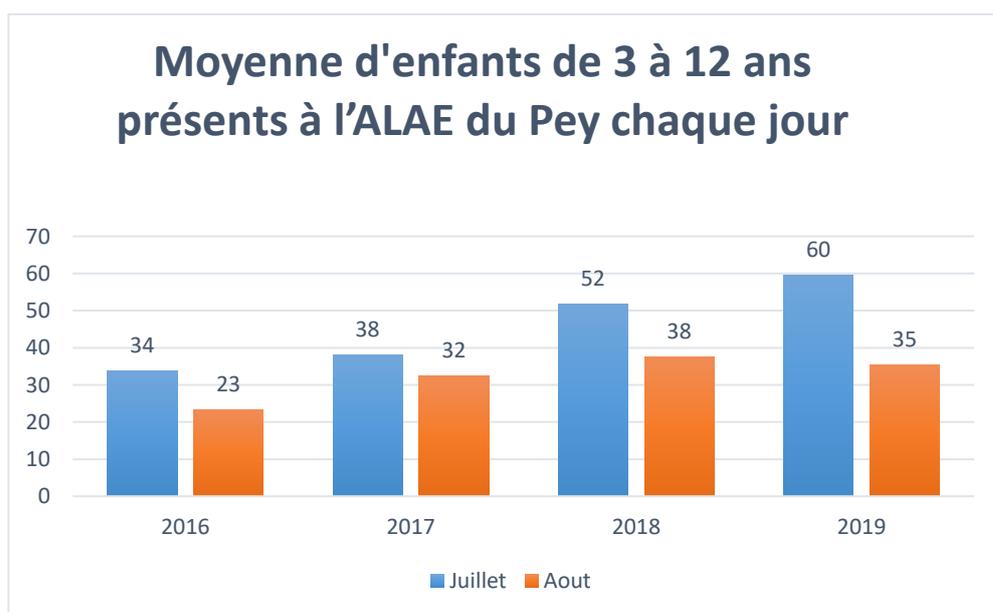
**Il est demandé à la commune :**

- De valider l'arrêt anticipé du CEJ de l'ex-CCOA
- De valider l'élaboration d'un CEJ unique 2019-2022
- De valider la perception des participations financières versées par la CAF 49 par la CCVHA
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le futur CEJ 2019-2022 et tous les avenants, conventions et actions nouvelles qui en découlent avec la CAF 49 et la MSA 49
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à cette affaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De valider l'arrêt anticipé du CEJ de l'ex-CCOA
- De valider l'élaboration d'un CEJ unique 2019-2022
- De valider la perception des participations financières versées par la CAF 49 par la CCVHA
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le futur CEJ 2019-2022 et tous les avenants, conventions et actions nouvelles qui en découlent avec la CAF 49 et la MSA 49
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile à cette affaire.

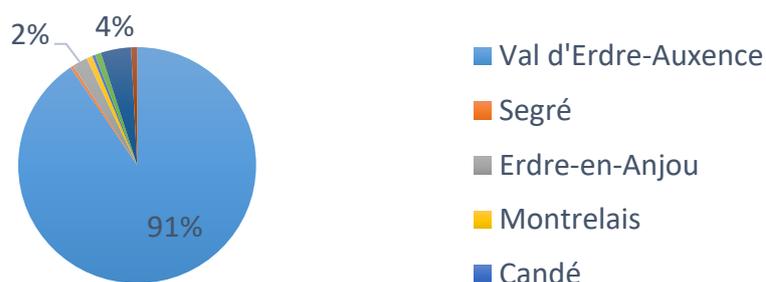
Madame Elise JOIN, coordinatrice de l'ALAE, présente au Conseil Municipal le bilan été 2019 sur les communes déléguées du Louroux-Béconnais et de Villemoisan. Une présentation du bilan de La Cornuaille est programmée pour le conseil municipal du mois d'octobre.



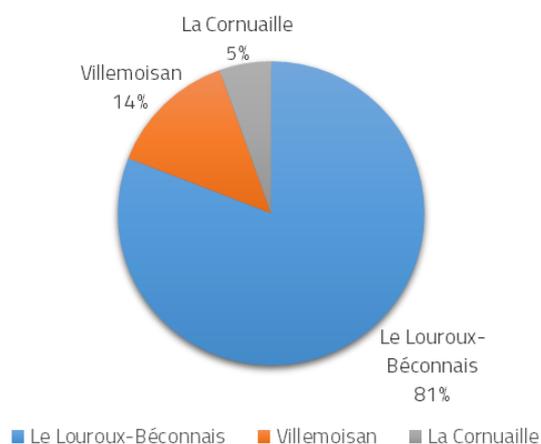
*Le pic de fréquentation de l'été 2019 est à 87 le jeudi 11 juillet.*

*Nous observons une diminution d'environ 50% du nombre d'enfants présents les mercredis des vacances.*

## Fréquentations par commune d'origine



## Fréquentations de VEA

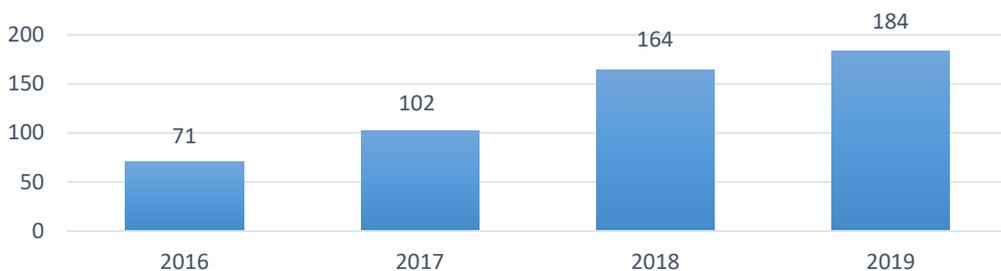


|                     |     |
|---------------------|-----|
| Val d'Erdre-Auxence | 220 |
| Segré               | 1   |
| Erdre-en-Anjou      | 5   |
| Montrelais          | 2   |
| Candé               | 1   |
| Belligné            | 2   |
| Bécon-les-Granits   | 10  |
| Autres              | 2   |
|                     | 243 |

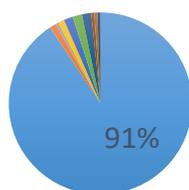
Les enfants des autres communes sont majoritairement des enfants scolarisés à VEA. Exemple sur les 5 enfants de Erdre-en-Anjou 4 sont scolarisés à Villemoisian et 1 au Louroux-Béconnais.

|                      |     |
|----------------------|-----|
| Le Louroux-Béconnais | 178 |
| Villemoisian         | 30  |
| La Cornuaille        | 12  |
|                      | 220 |

## Nombre de départ en mini-camps par an



## Fréquentation par commune d'origine



- Val d'Erdre-Auxence
- Belligne
- Saint Sig.
- Bécon-les-Granits

# LES CAMPS



**DU 8 AU 10 JUILLET**

*Super Héros*  
Maternelles - 3 jours

Tu rêves de sauver le monde comme un super-héros ? Alors viens fabriquer ton costume, créer des supers potions et découvrir tes héros préférés avec nous. Le monde des supers héros n'aura plus de secrets pour toi !

Camping - Saint Florent le Vieil

**DU 15 AU 19 JUILLET**

*Tous en scène*  
CP/CE1/CE2 - 5 jours

Le spectacle commence bientôt et nous recherchons de supers artistes ! Magie, danse, chant, acrobaties : Tu souhaites rejoindre la troupe ? Ce camp est fait pour toi. Que le spectacle commence !

Camping - Saint Florent le Vieil

**DU 22 AU 24 JUILLET**

*Safari*  
Maternelles - 3 jours

Tu aimes les animaux ? Viens les découvrir grâce à de nombreuses activités poilues et moustachues. Au programme : Observation des oiseaux et des petites bêtes, créations d'animaux rigolos et visite du Zoo de la Boissière. Ton doudou est le bienvenu.

Camping - Saint Florent le Vieil

**DU 19 AU 21 AOÛT**

*Hissez-oh*  
Maternelles - 3 jours

Bienvenu petit matelot ! Le capitaine n'attend plus que toi pour partir à la découverte de nouveaux horizons ! Au programme : déguisements, balade en bateau, chasse au trésor... En route petit marin !

Camping - Pruilé

**DU 8 AU 12 JUILLET**

*Dans le mille*  
CP/CE1/CE2 - 5 jours

Prêts à viser dans le mille ? Mini-golf, pétanque, mōlkky, basket ... Viens mettre ta précision à l'épreuve lors de ce camp dédié aux jeux de visé.

Camping - Saint Florent le Vieil

**DU 15 AU 19 JUILLET**

*VTT, la Loire à vélo*  
CM1/CM2/6<sup>ème</sup> - 5 jours

Tu aimes le vélo et les grandes balades ? Viens nous rejoindre : chaque jours une nouvelle balade pour découvrir les bords de la Loire. Tu pourras également profiter de la baignade, des grands jeux et des veillées entre copains. Amène ton vélo !

Camping - Saint Florent le Vieil

**DU 22 AU 26 JUILLET**

*KoKo lanta*  
CM1/CM2/6<sup>ème</sup> - 5 jours

C'est reparti pour la nouvelle édition du camp Koko-lanta. Avec tes copains viens affronter l'équipe adverse sur de nombreuses épreuves : équilibre, course d'orientation, Kim-goût et épreuve de confort. L'aventure n'attend que toi !

Camping - Saint Florent le Vieil

**DU 19 AU 23 AOÛT**

*Trappeur*  
CP/CE1/CE2 - 5 jours

Fabrication de cabanes, balade nature, cuisine au feu de bois et tir à l'arc : Voici le quotidien de tous les trappeurs. Viens vivre cette aventure hors du commun en pleine nature avec tes copains.

Camping - Pruilé

**DU 19 AU 23 AOÛT**

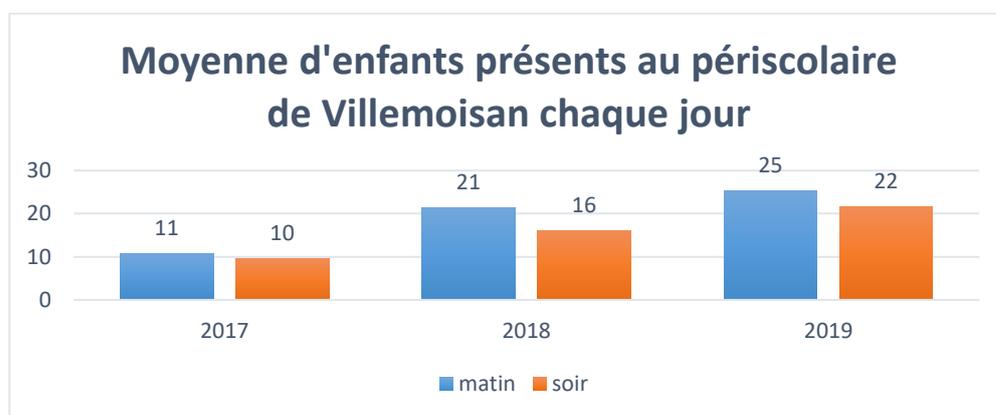
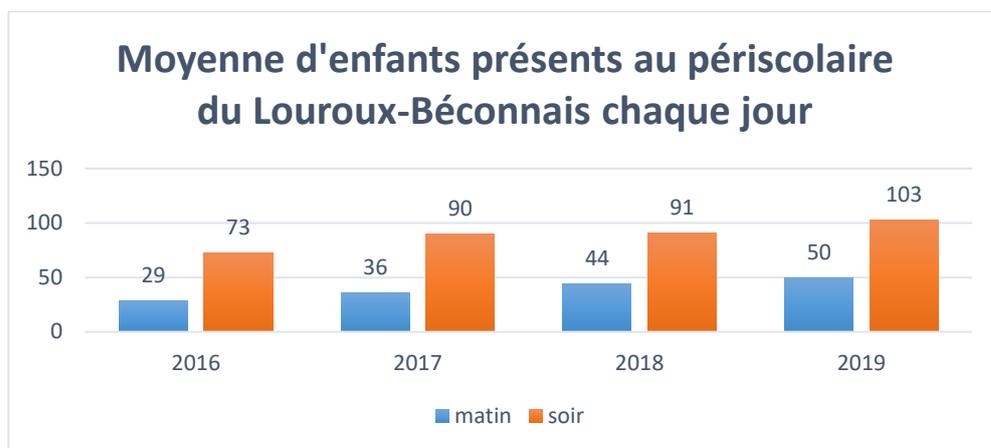
*Escape game*  
CM1/CM2/6<sup>ème</sup> - 5 jours

Collecter des indices, trouver des objets disparus, résoudre des énigmes en équipe : sera-tu prêt à relever le défi pour découvrir le contenu du coffre oublié ? Pour le savoir, rejoins-nous sur ce camps Escape Game : une semaine de jeux grandeur nature avec des activités sportives et manuelles et des veillées incroyables.

Camping - Pruilé



Madame Elise JOIN, coordinatrice de l'ALAE, présente au Conseil Municipal le bilan « rentrée scolaire » de l'ALAE 2019 sur les communes déléguées du Louroux-Béconnais et de Villemoisan. Une présentation du bilan de La Cornuaille est programmée pour le conseil municipal du mois d'octobre.

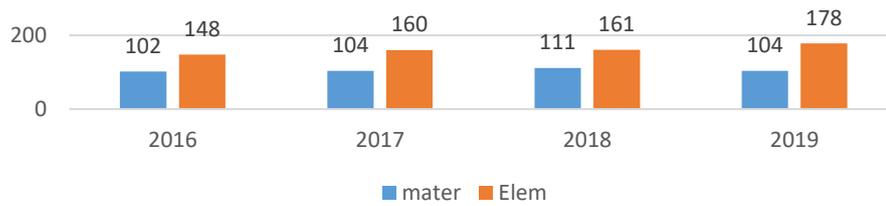


*Les fréquentations de vendredi soir font chuter la moyenne dans les deux ALAE.*

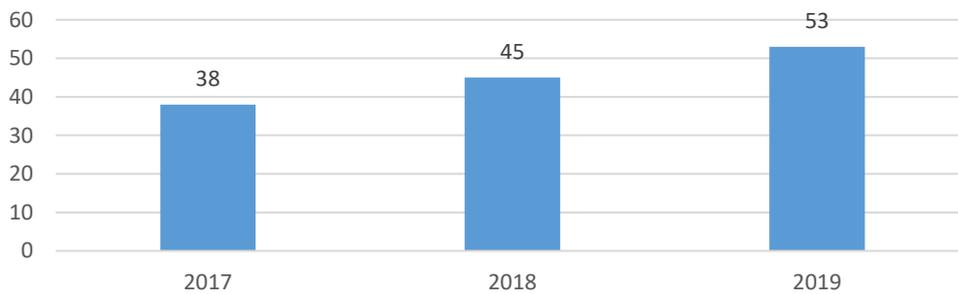
*En effet, l'organisation du temps scolaire étant différente le vendredi dans les deux écoles, les fréquentations sont inférieures aux autres jours de la semaine.*

*Les pics de fréquentation de la rentrée 2019 sont de **115 enfants** au Louroux-Béconnais et de **33 enfants** à Villemoisan durant le périscolaire du soir.*

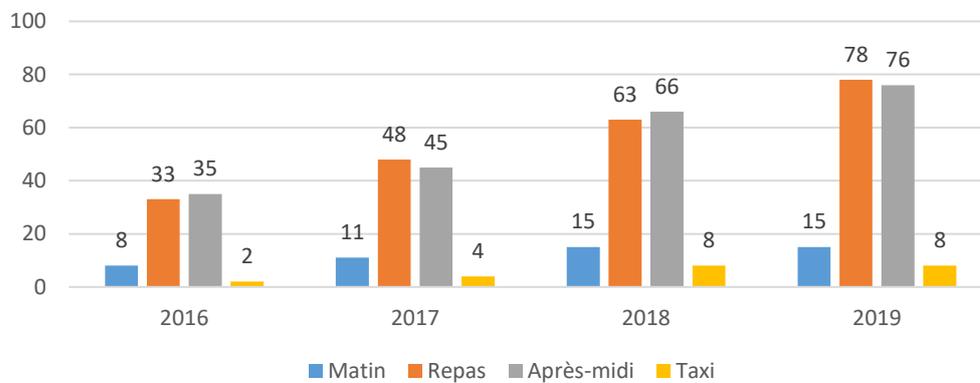
## Moyenne d'enfants présents aux TAP du Louroux-Béconnais chaque jour



## Moyenne d'enfants présents aux TAP de Villemoisan chaque jour



## Fréquentation des mercredis



Madame Marie-Claire MORILLE présente le bilan chiffré de la rentrée scolaire



Madame Marie-Claire MORILLE présente également un bilan de la restauration scolaire, du collège et du Domaine du Pey :



**1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : PORTES OUVERTES DE LA CUISINE CENTRALE (5 OCTOBRE 2019)**

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle restauration scolaire sur la commune de VAL D'ERDRE-AUXENCE, Madame Marie-Claire MORILLE informe le Conseil Municipal que des portes ouvertes à la cuisine centrale du Louroux-Béconnais auront lieu le :

**Samedi matin 5 octobre 2019 entre 10h et 12h**

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : AVENANTS POUR LE MARCHE BATIMENT JEUNESSE AU LOUROUX-BECONNAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chantier du bâtiment jeunesse est aujourd'hui à l'arrêt en raison de la présence d'amiante. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal de la nécessité d'approuver les avenants suivants :

| N° lot | Désignation                            | Entreprise | Nature des travaux  | Montant offre de base H.T. | Montant H.T. de l'avenant                      | Nouveau montant H.T. |
|--------|--|------------|---|----------------------------|--|----------------------|
| 1      | DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE               | BOISSEAU   | Evacuation amiante  | 55 588,00                  | 19 740,00                                      | 75 328,00            |
| 1      | DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE               | BOISSEAU   | Chainage partie haute des murs extérieurs                     | 75 328,00                  | 9 542,70                                       | 84 870,70            |
| 4      | COUVERTURE                             | GALLARD    | Modification type couverture (étanchéité membrane bacs acier) | 19 885,20                  | -19 885,20<br>+ 21 567,00<br>-----<br>1 681,80 | 21 567,00            |
| 6      | PLATRERIE – MENUISERIE INTERIEURE BOIS | SIGMA      | Remplacement laine de bois par laine de verre                 | 22 809,97                  | - 1 510,20                                     | 21 299,77            |
| 7      | CARRELAGE - FAIENCES                   | MALEINGE   | Réalisation carrelage scellé et non carrelage collé           | 10 473,13                  | 1 484,67                                       | 11 957,80            |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'accepter les avenants mentionnés ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et tout document s'y rapportant

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : AVENANT POUR LE MARCHE « BASE DE LOISIRS » DE VILLEMOSAN (VRD)**

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan informe le Conseil Municipal de la nécessité de valider l'avenant du lot V.R.D. attribué à l'entreprise Luc DURAND en février 2019.

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan explique qu'en raison de la refonte du projet au début de l'année 2019, des modifications sont nécessaires au niveau des VRD (accessibilité bâtiment vestiaires et piscine). De la même manière, l'entreprise Luc DURAND préparera l'aménagement paysager du site.

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan rappelle qu'au global, sur la partie aménagements extérieurs (VRD + Paysage), le projet de base de loisirs de Villemoisan reste dans l'enveloppe prévue au budget (125 948 euros au total, contre un prévisionnel de 150 472,30 euros).

| N° lot | Désignation | Entreprise | Nature des travaux                         | Montant offre de base H.T. | Montant H.T. de l'avenant | Nouveau montant H.T. |
|--------|-------------|------------|--|----------------------------|---------------------------|----------------------|
| 1      | V.R.D.      | Luc DURAND | Ajustement du lot VRD + complément paysage | 99 015,00                  | 26 933,00                 | 125 948,00           |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'accepter l'avenant mentionné ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document s'y rapportant

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : INFORMATION SUR LE MARCHE BATIMENT DE LA BASE DE LOISIRS DE VILLEMOSAN**

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan présente au Conseil Municipal les principaux lots retenus pour les bâtiments de la base de loisirs de Villemoisan

| N°                              | LOTS                   | ENTREPRISES    | MONTANT H.T. retenus |
|---------------------------------|------------------------|----------------|----------------------|
| 2                               | Gros-œuvre             | BOISSEAU       | 59 625,00            |
| 3                               | Charpente-bois         | HARDOUIN LAINE | 46 494,26            |
| 4                               | Couverture             | HARDOUIN LAINE | 8 097,64             |
| 5                               | Menuiseries Aluminium  | SIGMA          | 18 843,70            |
| 8                               | Plomberie - sanitaires | BEZIE          | 14 851,67            |
| <b>LOTS EN REGIE MUNICIPALE</b> |                        |                |                      |
| 9                               | Peinture               |                |                      |
| 10                              | Electricité            |                |                      |

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE MAINE-ET-LOIRE POUR L'ANNEE 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine-et-Loire (CAUE) pour l'année 2019. En tant que membre de l'association, la commune de Val d'Erdre-Auxence pourra profiter de conseils dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation est fixé à 0,10 €/habitant, soit pour Val d'Erdre-Auxence : **487,60 €** (4 876 habitants).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine-et-Loire pour l'année 2019
- D'accepter de payer la cotisation fixée à 0,10 € par habitant soit 487,60 €
- De préciser que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2019

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DIA**

| Section | N°                           | Adresse                      | Surface             | Nature |
|---------|------------------------------|------------------------------|---------------------|--------|
| C       | 1074                         | 4, rue du Remontoir          | 547 m <sup>2</sup>  | Bâti   |
| N       | 960, 961, 1187, 1188 et 1253 | 24, avenue de la Liberté     | 1030 m <sup>2</sup> | Bâti   |
| N       | 1889 et 1074                 | 38, rue de la Cornuaille     | 911 m <sup>2</sup>  | Bâti   |
| C       | 959                          | 7, avenue du Cadran          | 516 m <sup>2</sup>  | Bâti   |
| N       | 1714                         | 39, avenue de la Liberté     | 670 m <sup>2</sup>  | Bâti   |
| H       | 869                          | 9, rue des Sablons           | 1023 m <sup>2</sup> | Bâti   |
| H       | 1136 p                       | 2, impasse du Clos du Moulin | 713 m <sup>2</sup>  | Bâti   |

**5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « L'AVANT-SCENE » DE CANDE**

Madame Marie-Laure GUILLAS présente au Conseil Municipal la demande de subvention complémentaire au profit de l'association « L'Avant-Scène » afin de combler le déficit du théâtre de plein air organisé le 19 juillet 2019.

Madame Marie-Laure GUILLAS explique au Conseil Municipal que le déficit est de 267,50 euros, et que la demande de subvention auprès de la commune est de 178,34 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- D'accorder une subvention de 178,34 euros au profit de l'association « L'Avant-Scène » de Candé

**5<sup>ème</sup> COMMISSION : SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE : BILAN ETE DU LOUROUX-PLAGE ET DU CAMPING/PISCINE DE VILLEMOSAN**

Bilan chiffré du Louroux Plage

|                                | 2013   | 2014                                 | 2015                             | 2016                          | 2017                          | 2018                          | 2019                                | Différence 2018/2019           |
|--------------------------------|--------|--------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Température moyenne de l'air   | 25,1°C | 24,0°C                               | 25,6°C                           | 25,8°C                        | 26,3°C                        | 26,6°C                        | 27,2°C                              | + 0,6°C                        |
| Température moyenne de l'eau   | 22,1°C | 21,5°C                               | 22,7°C                           | 22,7°C                        | 25,2°C                        | 27,0°C                        | 26,1°C                              | - 0,9°C                        |
| Fréquentation                  | 5350   | 4182                                 | 7908                             | 7720                          | 8815                          | 17420                         | 11860                               | - 5560 personnes               |
| Fréquentation moyenne par jour | 107    | 76                                   | 155                              | 154                           | 170                           | 272                           | 198                                 | - 74                           |
| Nombre de groupes              | 9      | 11<br>(198 enfants)                  | 25                               | 14<br>(178 enfants)           | 18<br>(367 enfants)           | 35<br>(543 enfants)           | 28<br>(428 enfants)                 | - 7 groupes<br>(- 115 enfants) |
| Fermeture jour                 | 4      | 3 + 5<br>fermetures<br>avant l'heure | 2 + 1 fermeture<br>avant l'heure | 2 fermetures avant<br>l'heure | 2 fermetures<br>avant l'heure | 2 fermetures<br>avant l'heure | 3<br>(arrêté fermeture<br>baignade) | + 1 jour                       |
| Nombre de jours d'ouverture    | -      | -                                    | 54                               | 50                            | 52                            | 64                            | 60                                  | - 4 jours                      |

Bilan des animations du Louroux Plage :

**Animations autour de la lecture :**

- Livres à la baignade : C'est un plus. Satisfaction des visiteurs et nombreux emprunts de livres, notamment ceux de la section jeunesse.
- Histoires à la baignade : 107 personnes (77 enfants et 30 adultes). Bonne fréquentation jusqu'à mi-juillet puis baisse (météo instable).

**Animations sportives :**

- Stand-up paddle : 3 fois (1 séance annulée à cause du temps)
- Ventrigrisse : 2 fois
- Beach zumba : 5 séances qui ont très bien fonctionné (en moyenne 70 personnes pour la 1ère séance et 50 personnes pour la 2nde)

**Restauration Maison Jourdan :**

Présence toujours très appréciée et clientèle fidélisée.

**Animations culturelles :**

Talents Lorétains : Premières expositions sur semaine peu visitées. Bonne fréquentation en déplaçant les expositions le week-end et en améliorant la communication aux entrées de la salle (jusqu'à 200 visiteurs).

Concerts : Très appréciés du public.

**La Calèche Lorétaine :**

Gros succès auprès des visiteurs et notamment des enfants. Attire de nouveaux visiteurs grâce au « bouche à oreille ». Permet d'avoir une visibilité sur la provenance des touristes.

**Manège :**

Vif succès auprès des enfants, action très appréciée.

## Axes d'amélioration :

- Laisser les jeux à disposition dehors pendant les heures d'ouverture de la baignade plutôt que dans le local de secours ?
- Drapeau Louroux Plage et baignade sur un mât différent (soucis récurrents pour descendre le drapeau de baignade). Nouveau mât à côté du rond-point pour une meilleure visibilité ?
- Poubelles : Beaucoup d'incivilités et de déchets laissés sur place malgré le nombre important de poubelles et la nouvelle signalétique mise en place.
- Baignade des chiens : Malgré la signalétique et les rappels des BNSSA, l'interdiction n'est pas respectée.
- Histoires à la baignade : Proposer moins de séances et resserrer les actions autour du temps fort « Partir en livre » et peut-être d'autres types d'actions à cette période ?
- Améliorer la visibilité et l'emplacement pour la Calèche Lorétaine.
- Manque d'ombre : Partie baignade et terrasse Maison Jourdan.
- Préconisation de la DDCS : lit de camp dans le poste de secours plutôt qu'un brancard.

## Bilan chiffré piscine et camping de Villemoisan

Un bilan chiffré concernant la saison 2019 sera présenté au Conseil Municipal.



## POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

### **AFFAIRES GENERALES : OPTIMISATION, AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA DECHETTERIE D'ANGRIE – LIMITE DE CANDE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'agrandissement, d'optimisation et de mise aux normes de la déchetterie d'Angrie (limite de Candé).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DONNE** un avis favorable au projet d'agrandissement, d'optimisation et de mise aux normes de la déchetterie d'Angrie

### **4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DROIT DE PREEMPTION SUR LE LOTISSEMENT LES FRESRIES**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 211-1, R. 211-1 et suivants,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, lorsqu'un lotissement a été autorisé, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption, la vente des lots dudit lotissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exclure le lotissement « Les Fresries » du champ d'application du droit de préemption urbain, et ce, dans le but d'éviter l'établissement systématique d'une décision de renonciation lors de la vente de chaque lot.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'exclure du droit de préemption urbain toutes les parcelles du lotissement « Les Fresries »

Monsieur le Maire délégué de La Cornuaille explique au Conseil municipal que, suite à la mise en liquidation judiciaire du restaurant « La Croix Blanche » à La Cornuaille, la municipalité a dû trouver une solution de repli pour assurer la restauration scolaire.

Monsieur le Maire délégué de La Cornuaille rappelle que, depuis presque 1 an, les élèves de La Cornuaille déjeunent dans la salle communale. Cette solution temporaire est loin d'être idéale en raison notamment de la problématique du transport des enfants, et de l'utilisation de la salle pour les particuliers.

Monsieur le Maire délégué de La Cornuaille informe le Conseil municipal que les propriétaires du bâtiment du restaurant « La Croix Blanche » ont décidé de mettre en vente les murs.

Monsieur le Maire délégué de la Cornuaille précise qu'il s'agit d'une opportunité pour la commune d'acquérir le bâtiment. En effet, cela permettrait notamment à la commune de recentraliser la restauration scolaire en centre-bourg.

Monsieur le Maire délégué propose au Conseil municipal de formaliser un accord pour l'achat du bâtiment et d'autoriser Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence à signer un compromis avec les vendeurs.

Messieurs Marcel PERRAULT et Franck PERRAULT se retirent au moment du vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- D'accepter le projet d'acquisition du bâtiment restaurant « La Croix Blanche »
- D'autoriser Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence à signer un compromis avec les vendeurs et tout document se rapportant à la vente,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

| Nom                | Prénom      | Signature       |
|--------------------|-------------|-----------------|
| BAIN               | Florian     | Absent          |
| BELLANGER-LAMARCHE | Catherine   |                 |
| BELOUIN            | Michel      |                 |
| BERTAUD            | Marie-Luce  |                 |
| BEZIAUD            | Liliane     |                 |
| BEZIERS LA FOSSE   | Loïc        |                 |
| BONIFACE           | Katia       | Absente         |
| BOUILDE            | Françoise   |                 |
| BOURCIER           | Michel      |                 |
| BRANCHU            | Alexandre   | Excusé          |
| BRICAULT           | Romuald     | Absent          |
| BRU                | Jean-Pierre |                 |
| CLOAREC            | Annick      |                 |
| CLOEST             | Jean-Pierre |                 |
| COLAS              | Dominique   |                 |
| DEFAUDAIS          | Rénald      | Absent          |
| DOISNEAU           | Mickaël     | Absent          |
| FOUGERE            | Catherine   |                 |
| GACHOT             | Yvette      | Excusée         |
| GATE               | Marina      |                 |
| GUILLAS            | Marie-Laure |                 |
| HILALI-CHERGUI     | Mohamed     | Absent          |
| LAMBERT            | Bruno       |                 |
| LAMBERT            | Luc         | Excusé          |
| LAUNAY             | Cédric      |                 |
| LE GOLVAN          | Céline      |                 |
| MATHA              | Anita       | A donné Pouvoir |
| MOREAU             | Mathieu     |                 |

|          |              |                 |
|----------|--------------|-----------------|
| MORILLE  | Marie-Claire |                 |
| MORVANT  | Charles      |                 |
| NEVEU    | Laurence     | A donné Pouvoir |
| ORHON    | Bertrand     |                 |
| PARAGE   | Chantal      | Excusée         |
| PAVION   | Stéphanie    | Absente         |
| PERRAULT | Franck       |                 |
| PERRAULT | Marcel       |                 |
| PIROIS   | Géraldine    |                 |
| POILANE  | Mireille     |                 |
| ROLLAND  | Thiébaud     | Excusé          |
| ROLLAND  | Yohann       |                 |
| VALE     | Cédric       | Absent          |
| VIAIRON  | Marie-Anne   |                 |